

Dossier de Presse
19 novembre 2011

SOS Villages d'Enfants lance un cri d'alarme !



**Rendez-vous le 19 novembre 2011
Place du Trocadéro**

Sommaire

L'opération du « 19 novembre »

3

Histoires de fratries : avant, pendant, après l'accueil
en villages d'enfants SOS

5

L'action de SOS Villages d'Enfants en France

9

« Visite guidée » d'un village d'enfants SOS

11



« Visite guidée » d'un
village d'enfants SOS
en dernière page

Journée internationale des droits de l'enfant Enfants placés, fratries séparées : un puzzle à reconstruire d'urgence

Rendez-vous le 19 novembre 2011 au Trocadéro, Parvis des Droits de l'Homme, pour un événement géant organisé par SOS Villages d'Enfants. Objectif: rappeler que lors d'un placement pour difficultés familiales graves, frères et sœurs ont un besoin absolu de grandir ensemble sous un même toit.

Rendez-vous
le 19 novembre
2011
Place du
Trocadéro

Un puzzle géant pour dénoncer l'enfance en détresse

Réunir des enfants séparés dans le cadre d'un placement, ce n'est pas un jeu. Mais rien ne pouvait mieux symboliser le drame de l'éloignement vécu par des milliers de fratries placées qu'un puzzle. Il sera aux dimensions du combat mené par SOS Villages d'Enfants, c'est-à-dire géant. Cette mosaïque sera déployée en plein cœur de Paris à l'occasion de la Journée Internationale des droits de l'enfant.

Le 19 novembre, sur le Parvis des Droits de l'Homme au Trocadéro, une dizaine d'enfants feront un geste solidaire en dévoilant un puzzle géant où, comme dans une fratrie, chaque pièce est indispensable et assure la solidité de l'ensemble. Autre symbole: les différentes pièces reconstitueront une photo de fratrie avant qu'un grand « SOS » soit déployé par les enfants eux-mêmes.



Une image pour un cri, celui de SOS Villages d'Enfants qui organise pour la 3^e année consécutive un événement destiné à alerter l'opinion publique et sensibiliser les autorités.

L'occasion de faire savoir que SOS Villages d'Enfants lutte contre cette double épreuve infligée à des innocents.

L'association souligne l'injustice vécue par des fratries séparées lors de placements pour cause de défaillances parentales graves : maltraitements, dysfonctionnements familiaux, mises en détention ...



- En France depuis plus d'un demi-siècle, SOS Villages d'Enfants permet aux frères et sœurs orphelins, abandonnés ou séparés de leurs parents pour raisons familiales graves de grandir ensemble dans la chaleur et la sécurité d'une vie de famille, avec une mère SOS.
- Un village d'enfants SOS, c'est un refuge de longue durée : le quart des enfants présents y sont depuis sept ans ou plus et 50 % depuis plus de quatre ans.
- L'âge à l'admission est stable à 6,7 ans. Plus de 8 enfants sur 10 sont admis en village SOS avant l'âge de 11 ans. 3 enfants sur 4 sont placés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance sous mesure d'assistance éducative, le plus souvent pour cause de carences éducatives graves. 6% des enfants ont subi des maltraitements.
- En 2010, le nombre d'admission en villages SOS a augmenté de 19% par rapport à 2009. Un enfant sur 2 a été accueilli avec au moins 4 frères et sœurs. *

* Données extraites du rapport annuel SOS VE 2010 - www.sosve.org -

Histoires de fratries

La chaleur et la sécurité d'une famille, quoi de plus précieux ? Un droit que la vie n'accorde pourtant pas à tous. Parce que papa et maman n'y arrivent plus, parce que l'un d'eux est incarcéré ou maltraitant, l'issue peut être le placement de certains enfants. Mais à cette séparation d'avec leurs parents s'ajoute parfois un autre déchirement : l'éclatement des fratries dans différentes structures.

Là est tout le combat de SOS Villages d'Enfants : réunir sous un même toit frères et sœurs pour qu'ils puissent guérir leurs blessures, retrouver un quotidien structuré avec l'affection d'une « mère SOS » et faire route vers l'âge adulte ENSEMBLE. Autant d'histoires qui débutent souvent sur des sentiers difficiles mais qui, à la faveur d'une vie de famille retrouvée, nourrissent des souvenirs heureux.

Voici trois histoires, distinctes, qui illustrent la mission de SOS Villages d'Enfants, avant (une fratrie séparée), pendant (la vie avec une mère SOS), l'après (vers l'autonomie).

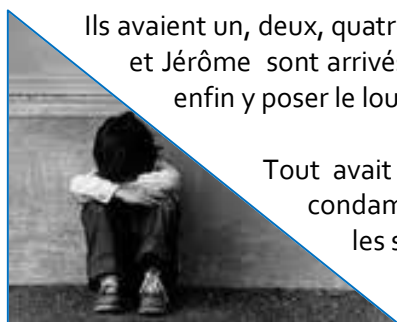
« L'enfant ne doit pas être séparé de ses frères et sœurs, sauf si cela n'est pas possible ou si son intérêt commande une autre solution. S'il y a lieu, le juge statue sur les relations personnelles entre les frères et sœurs ».

(Loi n° 96-1238 du 30 déc. 1996 – article 371-5).

Tous les prénoms des histoires qui suivent ont été modifiés par souci de discrétion.



Séparés : l'exemple d'Anna, Tristan Daniel et Jérôme



Ils avaient un, deux, quatre et six ans. Et il leur fallait renaître ensemble. Anna, Tristan Daniel et Jérôme sont arrivés avec le siècle dans un village SOS du sud de la France. Ils allaient enfin y poser le lourd bagage d'une prime enfance en forme de faux départ.

Tout avait commencé il y a dix ans, par l'incarcération de leur père et la condamnation de leur mère, motif : une maltraitance grave, repérée par les services sociaux. Des mesures d'urgences sont prises, un placement ou plutôt des placements pour les quatre enfants, qui sont alors essaimés en foyers de l'enfance.

Anna, Tristan, Daniel et Jérôme, déconstruits individuellement devaient alors faire face à cette nouvelle épreuve, l'éclatement de leur fratrie.

Les deux aînés avaient été violentés et les deux plus jeunes, avaient souffert quant à eux, de ce que l'on appelle pudiquement une « carence éducative ».

Défiance, violence parfois dans leurs rapports avec les adultes, ces enfants ayant subi un tel cauchemar dans leurs plus jeunes années n'en sortent pas indemnes.

Les décisions de placements (pour la protection des enfants), sont prises par les Juges pour enfants. Le placement en village d'enfants SOS, se décide en partenariat avec les Conseils Généraux qui ont compétence en matière de protection de l'enfance.

L'Aide Sociale à l'Enfance, recherche alors une solution pour que ces frères et sœurs ne soient plus séparés. Le contact est pris avec SOS Villages d'Enfants, dont la mission est de permettre à des fratries, séparées de leurs parents pour raisons familiales graves de grandir ensemble sur un mode de vie familiale.

Anna, Tristan, Daniel et Jérôme, après un premier contact avec SOS Villages d'Enfants, vont pouvoir grandir ensemble, au quotidien, avec celle qui devient leur mère SOS.

Réunis : prenons l'exemple de Corinne

Corinne éduque, au sein d'un village SOS des Alpes Maritimes, deux fratries sous un même toit. C'est une mère SOS très occupée ! Elle a 46 ans et a dû attendre que ses propres enfants soient grands pour devenir une Mère SOS.

Trois enfants d'un côté, deux de l'autre, ils ne font aujourd'hui qu'une famille. Eric et Justin, par exemple, étaient séparés jusqu'à leur arrivée au village SOS, l'un (6 ans) dans un foyer, l'autre en pouponnière. Les deux garçonnets aujourd'hui réunis, peuvent maintenant avancer ensemble.

Un accueil réfléchi, préparé, avec toute l'équipe éducative (Directeur, chef de service, éducateurs spécialisés, psychologues...), premiers échanges, premiers jeux et la vie ensemble, au quotidien peut enfin commencer. Elle consiste pour Corinne, mais également pour toute l'équipe éducative à conduire les enfants sur le chemin de la vie.

L'écoute, l'affection ou plus prosaïquement l'hygiène favorisent ce sentiment de sécurité, dont les enfants ont tant besoin pour se construire ; Corinne raconte, par exemple, que les petits à leur arrivée, ne supportaient pas une lumière éteinte...



Cette attention de tous les instants prodiguée par la mère SOS est un atout majeur sur lequel l'enfant peut s'appuyer. Des fondations, sur lesquelles les aînés peuvent s'adosser pour renoncer, par exemple, au rôle de parents de substitution envers leurs cadets, laissant enfin la responsabilité d'adulte à la mère SOS.

Grandir avec ses frères et sœurs, une chance, dont certains enfants sont privés. Un seul chiffre disponible, les 266 000 mineurs/an pris en charge en France dans le cadre d'une mesure de protection.

Corinne ne boude pas les joies que lui apportent ses protégés, pour l'un réussissant à vaincre ses problèmes scolaires, pour l'autre revenant plein de vie de son club sportif ou la remerciant de les avoir fait passer pour des neveux lorsqu'elle les emmène en vacances. Ça en fait, des histoires à lire, des larmes à sécher, des tempêtes à vaincre. Mais les cinq petits mousses de Corinne s'accrochent à elle tout en se serrant les coudes. Et quand on lui demande de résumer sa ribambelle elle répond : « *Des naufragés qui ont trouvé un port d'attache.* »

Vers l'autonomie, les exemples de Clément et Léa

Deux histoires, deux destins réparés sous le toit d'une maison. Clément, qui a obtenu un DESS de biologie, un CAPES et enseigne aujourd'hui dans un collège. Il a passé son enfance dans un village SOS. Léa, 27 ans, maman épanouie et heureuse dans son travail. Ils ne se connaissent pas, ont suivi des chemins différents, mais illustrent le bonheur que peuvent connaître même ceux qui ont commencé leur vie dans la souffrance.

L'histoire de Clément est celle d'un garçon qui a trouvé sa voie dans un village SOS. Une association dont le souci pour les fratries ne s'arrête pas le jour de leur majorité. Ainsi, ce très bon élève a dépassé les espoirs de sa mère SOS, du directeur, des psychologues et éducateurs spécialisés réunis. Pour que ce jeune homme puisse, sans trop de préoccupations, poursuivre son parcours de jeune adulte, SOS Villages d'Enfants a maintenu son aide en lui versant une contribution financière et en lui offrant un ordinateur portable.

Devenus adultes, 69 % des frères et sœurs accueillis en villages d'enfants SOS sont en relation chaque mois, dont 43 % le sont chaque semaine.



Réussite scolaire et professionnelle, mais aussi personnelle. Ce qui apparaît d'évidence lorsque Léa évoque sa vie. A peine mentionne-t-elle ce qui l'avait conduite, avec sa petite sœur, dans un village SOS. « Nos parents étaient trop jeunes », glisse-t-elle.

En revanche, elle est déterminée à se montrer responsable avec son bébé. Et si les études n'ont pas toujours été son fort, elle a abandonné son CAP d'esthéticienne, cette jeune maman pétillante d'intelligence n'a

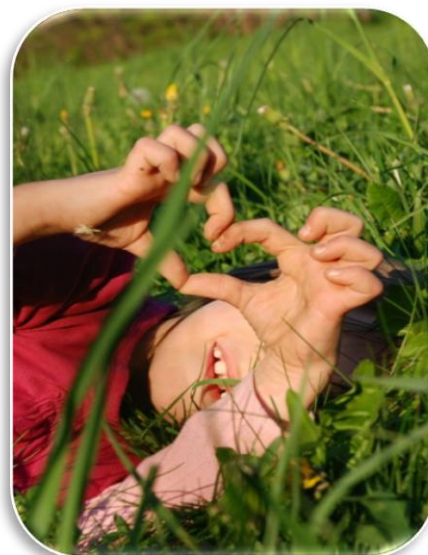
jamais rechigné au travail. D'intérim en petits boulots, elle a aujourd'hui un CDI en tant que caissière et vit avec son ami. Elle se réjouit des résultats de sa sœur, en BTS en alternance, sur laquelle elle avoue veiller à chaque instant.

Alors inutile de plaindre Léa, car elle insiste, pas de pitié, par pitié ! Elle dit : « Grâce au village SOS qui nous a donné une bonne éducation et l'amour qu'on n'a pas eu avec nos parents », je peux être fière de ce que je suis !

SOS Villages d'Enfants

Une conviction, l'affection source de reconstruction

Aujourd'hui en France, des enfants confrontés à des difficultés familiales graves risquent d'être placés séparément dans des foyers ou des familles. Pourquoi ajouter une souffrance supplémentaire au malheur d'être séparés de ses parents ? C'est pour lutter contre cette double souffrance que SOS Villages d'Enfants s'est donné pour mission de redonner à des frères et sœurs qui ne peuvent pas vivre avec leurs parents, le bonheur de grandir ensemble selon un mode de vie familial. Un mode de vie qui préserve ce lien fraternel et favorise leur reconstruction.



Dans le cadre d'un placement de longue durée, ces enfants sont confiés à une mère SOS qui les élève jusqu'à ce qu'ils soient autonomes. Elle leur offre un cadre affectif et éducatif stable, indispensable à leur développement. Ils grandissent dans une vraie maison qui devient la leur, où s'organise leur nouvelle vie. Là, ils vivent selon un mode de vie familial. L'ensemble des maisons constitue un village d'enfants SOS, placé sous la responsabilité d'un directeur.

Les enfants sont accompagnés au quotidien et dans la durée jusqu'à leur insertion sociale et professionnelle. Voir fiche « visite guidée d'un village d'enfants SOS ». SOS Villages d'Enfants agit en France (14 villages d'enfants SOS) et dans le monde (588 villages d'enfants SOS).

Les recherches dans le champ de la protection de l'enfance restent rares et peu diffusées. SOS Villages d'Enfants s'engage pour l'amélioration de la qualité, de la prise en charge des enfants qui lui sont confiés notamment par la réalisation et la diffusion d'études dans « Les Cahiers de SOS Villages d'Enfants ». L'association entend ainsi contribuer à l'émergence de connaissances tout autant qu'à la production de données*.

L'association accueille en France près de 900 enfants et jeunes adultes dans 14 villages d'enfants SOS et 2 établissements associés. Le 14e village SOS a ouvert ses portes en novembre 2010, dans le Val d'Oise à Persan.

SOS Villages d'Enfants France est membre de SOS Villages d'Enfants International. **Présente dans 133 pays, la fédération internationale prend en charge plus de 80 000 enfants et jeunes dans plus de 518 villages d'enfants SOS. Avec plus de 2 000 structures scolaires, éducatives, sociales et médicales, elle vient en aide à plus d'1 million de bénéficiaires dans le monde (enfants, jeunes et adultes).**

*voir www.sosve.org/publications.

Tout commence en 1949

Dans l'Europe dévastée, 2 millions d'orphelins émergent des décombres. Accueillis dans des orphelinats de fortune, frères et sœurs sont bien souvent séparés. Aucun aîné pour essuyer les larmes des cadets, pas de grande sœur pour rassurer l'enfant bouleversé par un cauchemar. Emu par la détresse de ces enfants, le Docteur Hermann Gmeiner crée le premier village d'enfants SOS.

Son projet : redonner à des frères et sœurs orphelins, abandonnés ou séparés de leurs parents, le bonheur de grandir ensemble dans la chaleur et la sécurité d'une nouvelle vie de famille.

- 1949 : Le premier village d'enfants SOS est construit à Imst en Autriche.
- 1956 : Construction du premier village d'enfants SOS à Busigny (Nord).
- 1963 : Ouverture en Corée du premier village d'enfants SOS situé dans un pays en développement.
- 1964 : Toutes les associations nationales se regroupent au sein de la Fédération internationale dont le siège est à Innsbruck en Autriche.
- 1969 : L'association française SOS Villages d'Enfants est reconnue d'utilité publique.
- 2006 : SOS Villages d'Enfants France célèbre son 50^e anniversaire.
- 2009 : La fédération internationale fête son 60^e anniversaire.
- 2011 : Inauguration du 14^e village d'enfants SOS à Persan (Val d'Oise).

Au-delà de l'accueil en villages d'enfants SOS, SOS Villages d'Enfants a élargi ses actions, pour répondre aux larges besoins des enfants dans le monde, autour d'axes complémentaires :

- le renforcement des familles fragilisées, dans le cadre de la prévention de l'abandon.
- l'éducation et la santé.



« Visite guidée » en village d'enfants SOS

La mère SOS

A la fois le guide et le témoin de l'évolution des enfants qui lui sont confiés, la mère SOS leur apporte l'affection, la sécurité et le cadre éducatif dont ils ont besoin pour s'épanouir et devenir des adultes autonomes.

La mère SOS organise la vie familiale, fait respecter les règles de « savoir vivre ensemble », inculque les valeurs fondamentales et prodigue les gestes de tendresse dont chacun a besoin.

La maison familiale

La maison devient le nouveau foyer des enfants accueillis avec un rythme et des habitudes qui leur sont propres.

Sous son toit, les enfants éprouvent un sentiment de sécurité et d'appartenance. Ils y grandissent et apprennent ensemble à partager les responsabilités, les joies et les peines de la vie quotidienne.

Les frères et sœurs

Les enfants qui grandissent sans leurs parents ont, plus encore que les autres enfants, un besoin vital de leurs frères et sœurs. En partageant les expériences du quotidien et les mêmes valeurs, ils poursuivent leur histoire commune et tissent ensemble le fil d'une nouvelle vie.

Le village d'enfants SOS

L'ensemble des maisons familiales constitue un « village » parfaitement intégré dans son environnement. Une équipe éducative accompagne les enfants pour les aider chaque jour à se construire, maintenir des liens avec leur famille biologique et préparer leur avenir.



Ma vie au village SOS

« Je vais à l'école comme tous mes copains du quartier et quand, parfois, les notes ne sont pas assez bonnes, l'éducateur m'aide à faire mes devoirs. Je suis arrivé ici quand j'étais un « petit » avec mes deux frères et ma sœur. »

La maison commune

Au milieu des maisons familiales, un bâtiment un peu plus grand abrite un site informatique et les temps de soutien scolaire, une salle de réunion, les bureaux du directeur et de l'équipe éducative et

administrative, ainsi que des lieux d'accueil pour les hôtes de passage, et pour les visites des parents.

Le directeur

Il est responsable du village SOS. Il est le garant des droits de chaque enfant. Pour cela, il est en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, organise le travail de chacun. Il est secondé par un chef de service éducatif. A ses côtés, la secrétaire assure les tâches administratives et de comptabilité.

Les éducateurs

Leur rôle est complémentaire de celui de la mère SOS auprès de l'enfant. Ils interviennent en particulier sur les questions de scolarité, de loisirs et assurent un suivi individuel de tous ceux qui en ont besoin ; en particulier pour les aider dans leur insertion sociale et professionnelle.

Le psychologue

Il est attentif aux souffrances cachées de chaque enfant et veille à son épanouissement. En cas de besoin, il aide aux suivis psychologiques extérieurs.

L'équipe de service

Aide ménagère et ouvrier d'entretien interviennent pour l'entretien intérieur et extérieur des maisons afin de soulager la mère SOS des tâches trop lourdes.

Contacts Presse

Jean-Claude Roux

01 53 29 25 02 - 06 07 57 60 30
jeanclaudio.roux@mediaprismgroup.fr

Anne Rabasse

01 53 29 09 59 - 06 58 91 95 05
anne.rabasse@mediaprismgroup.fr

Clara Billard

01 55 07 25 47
cbillard@sosve.org



**SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE**

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org